

MORNING BLUE

Devenir la “death tech” de référence...

La start-up Morning Blue ambitionne de devenir la plateforme belge indispensable dans l'accompagnement de l'ensemble des démarches liées au décès, avant de lorgner l'Europe. ANTHONY PLANUS

Déclaration de succession, certificat d'hérédité, fermeture des comptes bancaires, gestion des réseaux sociaux... Lorsque survient un décès, le poids des formalités s'ajoute invariablement à celui du deuil. Face à cet enfer administratif, nombreux sont ceux qui se retrouvent perdus, voire démunis. C'est sur la base de ce constat qu'une poignée d'investisseurs privés (dont le holding White Stone) ont eu l'idée en 2020, après discussion avec un notaire, de lancer Morning Blue, une plateforme d'accompagnement en ligne gratuite, afin de guider un maximum de personnes dans le dédale des démarches entourant la mort.

Une offre de base gratuite, des services payants

“Sous la plupart de ses aspects, le milieu de la mort n'a été que très peu révolutionné”, expliquent Nicolas Vandel, CEO de la jeune pousse, et Quentin van der Straten, son bras droit en charge du *project management*. “A tel point que le simple fait de proposer à nos utilisateurs de remplir des documents rédigés avec des mots simples, que notre plateforme



transpose ensuite automatiquement en termes administratifs, constitue déjà en soi une révolution.” Car en plus de vulgariser et d'expliquer l'ensemble des démarches à accomplir après un décès, Morning Blue met aussi à disposition les documents à compléter, ainsi qu'une série d'outils de gestion. Pour se rémunérer, la start-up propose du secrétariat administratif payant aux personnes qui ne souhaitent pas envoyer ou remplir elles-mêmes les documents en question.

En parallèle, la plateforme dispose d'un volet consacré à la préparation au décès. “Nos utilisateurs peuvent stocker chez nous, de manière totalement sécurisée, toutes les informations dont leurs proches auront besoin s'il devait leur arriver malheur”, poursuit Nicolas Vandel. Un service qui

NICOLAS VANDEL (CEO) ET QUENTIN VAN DER STRATEN, en charge du développement du projet.

300

DÉCÈS

surviennent en moyenne chaque jour en Belgique.

Morning Blue ambitionne de pouvoir apporter son soutien, à terme, à un tiers d'entre eux.

est lui aussi gratuit dans le cadre de successions patrimoniales simples. Pour les dossiers plus complexes, la souscription d'un abonnement annuel (49 euros) est par contre nécessaire.

Complémentaire aux notaires

A l'heure actuelle, Morning Blue est le seul acteur présent sur le marché belge à proposer ce type de services, assure son CEO. “Notre approche est principalement technologique. Le travail juridique a été effectué en amont afin de développer les outils et nous nous concentrons sur la gestion de la plateforme. Nous ne sommes donc pas vraiment une legaltech, mais plutôt une ‘death tech’. Notre offre est complémentaire à celle d'un notaire, d'un avocat ou encore des pompes funèbres. A aucun moment, nous ne nous substituons à leur travail. Au contraire, nous nous inscrivons comme leur partenaire.”

En plus de vouloir développer de nouveaux outils au cours des prochains mois, Morning Blue ambitionne de devenir à court terme une plateforme incontournable en Belgique, à l'image d'un Immoweb dans le secteur immobilier, et de pouvoir apporter son aide dans un décès sur trois. Reste que ses dirigeants ont conscience que cette réussite passera par un important travail “d'évangélisation” – le domaine n'est pas de ceux sur lesquels le public aime s'attarder en priorité. Qu'importe: la start-up, qui a d'ores et déjà dépassé le million d'euros de financement, entend être présente un peu partout en Europe d'ici trois à cinq ans. **E**